

Modification n° 08.48 : Commune de FLEMALLE – Zone d’activités économiques « Cahottes 2 »

PROPRIETES

Date de réception SPGE : 26/12/2019

Sous-bassin hydrographique - N° de feuille : MEUSE AVAL – 22/49

Commune : FLEMALLE

OAA : AIDE

Numéro de modification (Code SPGE) : 08.48

Intitulé : Modification n° 08.48 : Commune de FLEMALLE - Zone d’activités économiques « Cahottes 2 »

DESCRIPTION

Explications	La demande de modification porte sur la zone d’activités économiques « Cahottes 2 », dans la cadre de son aménagement, actuellement reprise en régime d’assainissement collectif. Il est proposé son passage en régime d’assainissement autonome. En effet, d’un point de vue technique et financier, la reprise en assainissement collectif engendrerait des investissements trop importants (pompage et collecteur) pour rapport au bénéfice environnemental engendré. Il est également à noter que la majeure partie de cette zone est composée de sols limoneux à drainage naturel favorable, permettant une infiltration des eaux usées épurées.		
Superficie concernée	20,13 ha		
	Avant	Après	
Assainissement collectif	< 100 EH	0 EH	
Assainissement autonome	0 EH	< 100 EH	
Assainissement transitoire	0 EH	0 EH	
	Charge totale à terme		< 100 EH

SCHEMA D’ASSAINISSEMENT – BASSIN TECHNIQUE

La mise en œuvre d’un schéma d’assainissement n’est d’application que dans le cas d’un passage vers l’assainissement collectif

Station d’épuration							
Code SPGE		Nom		Capacité		Statut	
/		/		/		/	
Egouts		Collecteurs		Station(s) pompage		Conduite refoulement	
Existants	/	Existants	/	Existants	/	Existants	/
A réaliser	/	A réaliser	/	A réaliser	/	A réaliser	/

SPECIFICITES ENVIRONNEMENTALES

Masse d’eau de surface	MV13R – Etat physico-chimique 2018 : Bon
Natura 2000 (rayon de 500 m)	/
Zone de baignade (rayon de 500 m)	/
Zone de prévention de captage	/
Aléa d’inondation par débordement	/

ANNEXE

Etude de l’organisme d’assainissement agréé (OAA).

EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE



